

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CANTAL

RÉUNION DES 17 ET 18 DECEMBRE 2015

COMPTE RENDU DE LA PREMIÈRE SÉANCE PUBLIQUE DU JEUDI 17 DECEMBRE 2015

L'an deux mille quinze, le dix-sept décembre à neuf heures trente, le Conseil départemental, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Vincent DESCOEUR, Président du Conseil départemental.

Sont présents :

Mmes et MM. Didier ACHALME, Dominique BEAUDREY, Patricia BENITO, Martine BESOMBES, Jean-Yves BONY, Michel CABANES, Valérie CABECAS, Alain CALMETTE, Céline CHARRIAUD, Marie-Hélène CHASTRE, Daniel CHEVALEYRE, Roland CORNET, Josiane COSTES, Bernard DELCROS, Annie DELRIEU, Philippe FABRE, Bruno FAURE, Aline HUGONNET, Joël LACALMONTIE, Sylvie LACHAIZE, Isabelle LANTUEJOUL, Mireille LEYMONIE, Christiane MEYRONEINC, Jean-Antoine MOINS, Ghyslaine PRADEL, Charles RODDE, Marie-Hélène ROQUETTE, Gérard SALAT.

Absent excusé ayant donné pouvoir :

M. Jean-Jacques MONLOUBOU à Mme Céline CHARRIAUD.

L'Assemblée prend les décisions suivantes sur les affaires inscrites à l'ordre du jour de la réunion :

- JEUNESSE

EDUCATION - COLLÈGES

- Adoption du programme d'interventions du Conseil départemental en faveur de l'éducation.
- Autorisation est donnée à M. le Président de signer les contrats d'objectifs tripartites à intervenir avec l'Académie et chaque collège.
- Délégation est donnée à la Commission Permanente pour l'examen de la nouvelle convention à intervenir avec l'Université d'Auvergne pour le développement de la formation supérieure sur le campus universitaire d'Aurillac.
- Inscription d'une réserve de provision d'un montant de 138 000 € en faveur de l'Université d'Auvergne, au titre de sa Fondation pour la gestion de l'enseignement universitaire à Aurillac.
- Inscription d'une somme d'un montant de 25 000 € en faveur du Centre Universitaire Jean François CHAMPOLLION d'Albi pour contribuer au financement du cursus en Langues Etrangères Appliquées.
- Fixation à 417 226 € soit 454 € par élève, de la contribution forfaitaire part matériel que les collèges privés sous contrat d'association pourront percevoir en 2016.

- Fixation à 338 553 € répartis selon les modalités suivantes : 533 € par élève jusqu'à 80 élèves et à 210 € à partir du 81^{ème} élève, pour la contribution forfaitaire part personnel que les collèges privés sous contrat d'association pourront percevoir en 2016.
- Délégation est donnée à la Commission Permanente pour la répartition du Fonds Commun des Services d'Hébergement.
- Avis favorable au programme 2016 des dépenses à engager dans les collèges publics au titre des charges du propriétaire. Délégation est donnée à la Commission Permanente pour la mise en œuvre de ce programme et pour se prononcer sur d'éventuelles modifications.
- Autorisation est donnée à M. le Président de signer les conventions à intervenir avec chaque collège privé préalablement à la mise en œuvre du programme d'investissement.
- Inscription au Budget Départemental 2016 des crédits suivants :
 - 90 000 € en Autorisation de Programme en Investissement,
 - 3 500 000 € en Crédits de Paiement en Investissement,
 - 3 600 000 € en Crédits de Paiement en Fonctionnement.
- Délégation est donnée à la Commission Permanente pour la mise en œuvre des crédits afférents.

FONCTIONNEMENT DES COLLÈGES – CONTRIBUTION INTERDÉPARTEMENTALE -

- Adoption des termes de la convention à intervenir entre le Conseil départemental de la Haute-Loire et le Conseil départemental du Cantal fixant la contribution du Département de la Haute-Loire aux charges de fonctionnement et de personnel du collège Pierre GALERY à Massiac.
- Autorisation est donnée à M. le Président de signer cette convention et d'émettre un titre de recette d'un montant de 11 141 €.

ATTRIBUTION DES LOGEMENTS DES COLLÈGES PUBLICS - ANNÉE SCOLAIRE 2015/2016 -

- Vu les demandes d'attribution de logements pour nécessité absolue de service (NAS) aux personnels relevant de l'État présentées par les Conseils d'Administration des établissements et les dérogations à l'obligation de loger accordées par Madame le Recteur de l'Académie de Clermont-Ferrand, vu les demandes d'attribution de logements pour nécessité absolue de service aux personnels territoriaux présentées par les Conseils d'Administration des établissements eu égard aux règles édictées par le Conseil départemental et les dérogations à l'obligation de loger accordées par Monsieur le Président du Conseil départemental, vu le principe du maintien à titre transitoire des concessions de NAS non prévues par les nouvelles règles d'attribution, jusqu'au départ des personnels territoriaux en bénéficiant ou jusqu'à la nouvelle affectation du bien, sa désaffectation ou son aliénation, vu le principe selon lequel lorsque tous les besoins résultant de la nécessité de service pour les personnels État et pour les personnels territoriaux ont été satisfaits, l'établissement peut proposer des conventions d'occupation précaire à des personnels appartenant à la communauté éducative et ayant un lien direct avec l'établissement et vu le principe selon lequel au-delà de l'occupation précaire à l'année, il est possible d'accorder aussi des conventions d'occupation précaire occasionnelle, à la nuitée ; Allocation, au titre de l'année scolaire 2015-2016, des logements situés dans les collèges publics du Cantal.
- Décision est prise de laisser aux établissements le bénéfice des sommes encaissées auprès des bénéficiaires de conventions d'occupation précaire. En contrepartie, les dépenses d'entretien des logements concernés (dérogation à la règle de répartition des travaux d'entretien et de réparation entre le propriétaire et l'établissement - document de novembre 2015) seront prises en charge sur leur budget.

JEUNESSE - PASS CANTAL -

- Adoption du programme d'interventions du Conseil départemental en faveur de la jeunesse.
- Délégation est donnée à la Commission Permanente pour la mise en œuvre de ce programme.
- Adoption des modalités de partenariat avec la CABA dans le cadre de l'organisation des prochaines rencontres étudiantes dans la limite d'un plafond de subvention de 4 900 €.
- Adoption des montants des aides aux loisirs collectifs pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 30 juin 2016.
- Inscription au Budget Départemental 2016 d'un montant de crédits de 627 800 € en Crédits de Paiement en Fonctionnement.
- Délégation est donnée à la Commission Permanente pour la mise en œuvre des crédits afférents.

CULTURE -

- Adoption du programme d'interventions du Conseil départemental en faveur de la Culture.
- Délégation est donnée à la Commission Permanente pour l'attribution d'une éventuelle subvention 2016 dans l'attente de l'examen du budget par le Conseil d'Administration de Cantal Musique et Danse.
- Attribution d'une subvention d'un montant de 5 000 € à la Fédération Départementale des Archéologues en soutien à la coordination du programme de fouilles archéologiques pour 2016.
- Attribution d'une subvention d'un montant de 38 000 € à l'Association des Amis du Patrimoine pour le suivi du plan de mise en sécurité et de restauration des objets mobiliers.
- Inscription au Budget Départemental 2016 des crédits suivants :
404 500 € en Crédits de Paiement en Investissement,
759 000 € en Crédits de Paiement en Fonctionnement.
- Délégation est donnée à la Commission Permanente pour la mise en œuvre des crédits afférents.

SPORT -

- Adoption du programme d'interventions du Conseil départemental en faveur du sport.
- Confirmation des montants des aides allouées par enfant et par jour, aux pratiques de sports d'hiver dans les conditions identiques à 2015 à savoir : 0,80 € pour les sorties ski de fond et raquettes à neige (Massif Cantalien) uniquement pendant le temps scolaire, et 1,25 € pour les sorties de ski alpin au Lioran et dans les Stations situées dans des départements limitrophes en semaine et le samedi ainsi que pour les sorties de patinoire au Lioran (uniquement durant le temps scolaire).
- Inscription de 750 000 € de Crédits de Paiement en Fonctionnement au Budget Départemental 2016.
- Délégation est donnée à la Commission Permanente pour la mise en œuvre des crédits afférents.

CHOIX DU BÉNÉFICIAIRE DE LA CONVENTION D'OCCUPATION DE L'ÉCOLE DÉPARTEMENTALE DÉQUITATION D'AURILLAC -

- Validation du choix de l'Association de gestion de l'EDE comme gestionnaire des locaux de l'Ecole Départementale d'Equitation.
- L'Assemblée départementale prend acte du montant de la redevance qui sera annuellement versée au Département en contrepartie de la mise à disposition des locaux et qui s'élève à : 30 000 € (part fixe) + une part variable à partir de la deuxième année d'exploitation, correspondant à un pourcentage du chiffre d'affaires réalisé sur l'activité "débouillage, pension, location de boxes" sur l'année civile précédente, égale à : 10 % de la partie du chiffre d'affaires inférieure à 30 000 € hors taxes, 15 % de la partie du chiffre

d'affaires comprise entre 30 000 et 50 000 € hors taxes et 20 % de la partie du chiffre d'affaires supérieure 50 000 € hors taxes.

- L'Assemblée départementale prend acte que le bénéficiaire a supprimé de son budget les aides départementales liées au fonctionnement de la structure.
- Autorisation est donnée à M. le Président de signer la convention d'occupation temporaire du domaine public relative à l'Ecole Départementale d'Equitation.

CENTRE D'INFORMATION EUROPE DIRECT DU CANTAL -

- Adoption du programme d'actions annuel du Centre d'Information Europe Direct du Cantal.
- Autorisation est donnée à M. le Président de signer la convention spécifique 2016 à intervenir.
- Inscription de 7 600 € en Crédits de Paiement au Budget Départemental 2015.

- EMPLOI

PROTOCOLE D'ENGAGEMENT POUR LE PLAN LOCAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI 2015-2020 ET CONVENTION DE PARTENARIAT -

- Adoption du protocole d'engagement 2015-2020 du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac, ainsi que la convention de partenariat précisant les modalités d'intervention du PLIE au titre de référent unique RSA.
- Autorisation est donnée à M. le Président de les signer.

CONVENTION PARTENARIALE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2015-2016 « DEFI CANTAL » -

- Adoption de la convention partenariale d'objectifs et de moyens 2015-2016 « DEFI Cantal » (Développement de la Formation et de l'Insertion dans le Cantal) avec le Conseil régional et l'AFAPCA.
- Autorisation est donnée à M. le Président de la signer.

AGRICULTURE -

- Mise en place d'un programme agricole en 2016 conformément aux dispositions de la loi NOTRe et dans le cadre d'une convention avec la nouvelle Région Auvergne-Rhône-Alpes.
- Création d'une autorisation d'engagement 2016 de 1 M€ en investissement et de 1 M€ en fonctionnement sachant que pour cette dernière les crédits de paiement afférents ne seront décidés qu'au BS pour un montant qui ne saurait excéder 250 000 €.
- Inscription d'un premier montant de 200 000 € en crédits de paiement pour abonder le Fonds national de gestion des risques en agriculture.
- Délégation est donnée à la Commission Permanente pour préciser si besoin, les modalités d'intervention de l'aide en faveur des agriculteurs victimes de la sécheresse.
- Avis favorable au versement de la cotisation annuelle d'adhésion à l'Association nationale Agrilocal d'un montant maximal de 11 500 € pour l'année 2016.
- Inscription d'une enveloppe de 5 000 € pour le paiement des factures afférentes à des actions de communication pour la promotion de la plate-forme Agrilocal15.
- Adopte l'avenant N°5 à la convention cadre de soutien à l'agriculture du Cantal 2010-2012 et autorise M. le Président à le signer.

- Inscription au Budget Départemental 2016 des crédits suivants :
 - 1 000 000 € en Autorisation d'Engagement en Fonctionnement,
 - 442 750 € en Crédits de Paiement en Fonctionnement,
 - 1 000 000 € en Autorisation de Programme en Investissement,
 - 700 000 € en Crédits de Paiement en Investissement.
- Délégation est donnée à la Commission Permanente pour la mise en œuvre des crédits afférents.

TOURISME -

- Prolongation du programme de soutien en faveur du développement touristique 2015 sur l'année 2016. Adoption des fiches de soutien au développement touristique de 2015 en faisant mention des régimes d'adossement par le libellé suivant : "les financements départementaux sont cumulables avec toute autre aide publique (Etat, Fonds Européens, Région) dans la limite des plafonds fixés par les règles d'encadrement du droit communautaire et les réglementations en vigueur. Les aides aux entreprises privées dans le domaine du tourisme sont attribuées en application soit : du régime Aides à Finalité Régionale (régime cadre exempté SA 39252) avec plafonnement des aides publiques par rapport au zonage européen des AFR, du régime PME (N° 65/2008), du règlement "de minimis" (n° 1407/2013) qui limite l'aide publique à 200 000 € sur trois exercices fiscaux, et de la décision d'exemption SIEG (décision C/2011/9380) ou du règlement de "minimis SIEG" (rgm n° 360-2012)."
- Délégation est donnée à la Commission Permanente pour examiner toute adaptation des fiches actions qui serait rendue nécessaire.
- Attribution d'une subvention d'un montant de 1 140 000 € à Cantal Destination e pour le fonctionnement de la structure et la réalisation de son programme d'actions en 2016. Délégation est donnée à la Commission Permanente pour examiner et approuver la convention d'objectifs à établir avec Cantal Destination pour l'année 2016.
- Délégation est donnée à la Commission Permanente pour examiner et approuver la convention d'objectifs à établir avec Cantal Destination pour l'année 2016.
- Inscription au Budget Départemental 2016 des crédits suivants :
 - 820 000 € en Autorisation de Programmes en Investissement,
 - 370 000 € en Crédits de Paiement en Investissement,
 - 1 202 300 € en Crédits de Paiement en Fonctionnement.
- Délégation est donnée à la Commission Permanente pour la mise en œuvre des crédits afférents.

STATION DU LIORAN – PROGRAMME 2016 -

- Adoption du programme de travaux et les charges de fonctionnement à engager à la Station du Lioran au titre de l'année 2016.
- Validation du principe de conduire une étude interne pour actualiser notre projet de Station.
- Inscription au Budget Départemental 2016 des crédits suivants :
 - 460 000 € en dépenses d'Investissement et 95 000 € en dépenses de Fonctionnement.
- Délégation est donnée à la Commission Permanente pour la mise en œuvre des opérations retenues et pour se prononcer sur d'éventuelles modifications sans incidence financière.

STATION DU LIORAN – TARIFS DES REMONTÉES MÉCANIQUES DU LIORAN POUR LA SAISON 2015-2016 -

- Adoption des deux grilles tarifaires supplémentaires portant sur un forfait journalier de quatre heures, proposées pour l'hiver 2015-2016, à la Station du Lioran, vu le contrat de Délégation de Service Public

passé avec la SAEM Super Lioran Développement le 7 janvier 2014, portant sur la gestion et l'exploitation des remontées mécaniques, du domaine skiable et des activités annexes de la Station du Lioran.

PARTICIPATION DU DÉPARTEMENT À LA PRISE EN CHARGE DES FRAIS LIÉS À UNE PERMANENCE DE SOINS AU LIORAN -

- Versement d'une participation à la Commune de Laveissière pour la mise en œuvre d'une permanence de soins au Lioran pour la saison 2014-2015, dont le montant est de 28 995,53 € au titre de sa participation directe et de 12 792,15 € au titre de la participation de la SAEM, vu la convention relative à l'organisation de la permanence des soins pour la saison 2014-2015 du 27 novembre 2014, passée entre le Centre Hospitalier d'Aurillac et la Commune de Laveissière, et vu la Délégation de Service Public, pour l'exploitation du service des remontées mécaniques des pistes de ski et des services associés, signée en date du 7 janvier 2014.

ECONOMIE : ACTIVITÉS PRÉSENTIELLES -

- Adoption du principe de l'établissement d'un nouveau cadre contractuel pour l'exercice 2016 avec Auvergne Active.
- Délégation est donnée à la Commission Permanente pour en arrêter le contenu.
- Inscription au Budget Départemental 2016 des crédits suivants :
 - 349 790 € en Crédits de Paiement en Investissement,
 - 34 950 € en Crédits de Paiement en Fonctionnement.
- Délégation est donnée à la Commission Permanente pour la mise en œuvre des crédits afférents.

La prochaine séance publique est fixée ce jour à 14 H 30.

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Vincent DESCOEUR

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CANTAL

RÉUNION DES 17 et 18 DECEMBRE 2015

COMPTE RENDU DE LA DEUXIÈME SÉANCE PUBLIQUE DU JEUDI 17 DECEMBRE 2015

L'an deux mille quinze, le dix-sept décembre à quatorze heures trente, le Conseil départemental, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Vincent DESCOEUR, Président du Conseil départemental.

Sont présents :

Mmes et MM. Didier ACHALME, Patricia BENITO, Martine BESOMBES, Jean-Yves BONY, Michel CABANES, Alain CALMETTE, Céline CHARRIAUD, Marie-Hélène CHASTRE, Daniel CHEVALEYRE, Josiane COSTES, Bernard DELCROS, Annie DELRIEU, Philippe FABRE, Bruno FAURE, Aline HUGONNET, Joël LACALMONTIE, Sylvie LACHAIZE, Isabelle LANTUEJOL, Mireille LEYMONIE, Christiane MEYRONEINC, Jean-Jacques MONLOUBOU, Ghyslaine PRADEL, Charles RODDE, Marie-Hélène ROQUETTE, Gérard SALAT.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Valérie CABECAS à M. Charles RODDE, M. Roland CORNET à Mme Sylvie LACHAIZE, Mmes Dominique BEAUDREY à Céline CHARRIAUD, M. Jean-Antoine MOINS à Mme Martine BESOMBES.

L'Assemblée prend les décisions suivantes sur les affaires inscrites à l'ordre du jour de la réunion :

- EMPLOI

ACCUEIL D'ACTIFS -

- Adoption du programme d'actions visant à « structurer une politique d'accueil d'actifs à l'échelle du département ».
- Inscription au Budget Départemental 2016 de 50 000 € en Crédits de Paiement en Fonctionnement.
- Délégation est donnée à la Commission Permanente pour la mise en œuvre des crédits afférents.

- OUVERTURE

VOIRIE DÉPARTEMENTALE -

- Validation du programme d'investissement pour l'année 2016 sur la voirie départementale et les principes posés quant à l'entretien et l'exploitation.
- Inscription au Budget Primitif 2016 d'un montant de 10 080 000 € de crédits de paiements en dépenses d'investissement et d'un montant de 7 500 000 € en dépenses de fonctionnement (hors frais de personnel).
- Délégation est donnée à la Commission Permanente pour adapter en cours d'année et dans les enveloppes budgétaires votées, les différents programmes de travaux ou en cours d'établissement.

TRANSPORT AÉRIEN -

- Inscription au Budget Primitif 2016 des crédits relatifs au transport aérien pour un montant total de 1 531 500 € en dépenses de fonctionnement, 930 000 € en recettes de fonctionnement et 70 000 € en dépenses d'investissement.

AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE ET DÉVELOPPEMENT DES TIC -

- Adoption du programme d'interventions du Conseil départemental en faveur de l'aménagement numérique du territoire et du développement des Technologies et l'Information et de la Communication.
- Poursuite de l'expérimentation CyberCantal Télémédecine jusqu'au 31 décembre 2018.
- Délégation est donnée à la Commission Permanente pour traiter toutes questions relatives à la poursuite de l'expérimentation CyberCantal Télémédecine.
- Inscription au Budget Départemental 2016 des crédits suivants :
980 210 € en Crédits de Paiement en Investissement,
275 000 € en Crédits de Paiement en Fonctionnement.

- SOLIDARITÉ SOCIALE**ACTION SOCIALE -**

- Inscription des crédits suivants au Budget Primitif 2016 pour les prévisions de dépenses et de recettes directes d'aide sociale : en fonctionnement : 84 700 000 € en dépenses et 26 047 000 € en recettes et en investissement : 500 000 € en dépenses.
- Autorisation est donnée à la Commission Permanente de valider la prochaine Convention Annuelle d'Objectif et de Moyen (CAOM).
- Avis favorable, dans le cadre de la CAOM, du principe de modification des modalités de répartition de l'aide au poste concernant les bénéficiaires du RSA et sur cette base autorisation est donnée à M. le Président de signer tous les documents, conventions avec les cosignataires, l'État et Pôle Emploi.
- Autorisation est donnée à la Commission Permanente d'approuver l'appel à projet qui précisera les modalités d'attribution des aides au fonctionnement – crédits d'insertion – des Atelier et Chantiers d'Insertion (ACI) en 2016. Autorisation est donnée à M. le Président de signer tous les documents afférents à la procédure de marché public.
- Création d'un poste de catégorie B du cadre d'emploi des assistants socio-éducatifs sous contrat à durée déterminée d'un an. La mission de ce poste intitulé chargé de mission accueil et habitat gens du voyage, sera pleinement rattachée au schéma départemental des gens du voyage 2013-2019.
- Autorisation est donnée à la Commission Permanente d'approuver la convention de partenariat portée par Logisens pour une expérimentation intitulée « 10 000 logements accompagnés » et à M. le Président de la signer.
- Fixation à 20 000 € du montant de la participation du Département au financement de la « Maison des Adolescents » ouverte au sein du Centre Hospitalier d'Aurillac.
- Fixation à 30 000 € du montant de la contribution du Département au Fonds de compensation du handicap.
- Avis favorable à l'avenant N°2 de la convention de gestion conclue entre le Conseil départemental et le GIP-MDPH du 24 juillet 2009. Autorisation est donnée à M. le Président de le signer.

- Autorisation est donnée à la Commission Permanente d'approuver une convention avec le GCSMS COEF15-Santé dans le cadre de l'attribution d'une subvention d'un montant plafonné à 11 111 €. Autorisation est donnée à M. le Président de la signer.
- Fixation à 19 000 € du montant de la contribution du Département au Fonds d'Action Sociale d'Urgence géré par la CAF du Cantal. Autorisation est donnée à M. le Président de signer l'avenant annuel correspondant.

OBJECTIF D'ÉVOLUTION DES DÉPENSES 2016 EN MATIÈRE D'ACTION SOCIALE POUR LES ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES PLACÉS SOUS L'AUTORITÉ DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL -

- Fixation pour 2016 de la progression des dépenses pour les établissements et services des secteurs personnes handicapées et enfance, et les établissements et services du secteur personnes âgées autres que les EHPAD, « dans la limite d'un taux plafond de 0,7 % » pour l'ensemble des dépenses autres que celles résultant des charges calculées à partir des opérations autorisées les années précédentes des chapitres 66 et 68.
- Fixation de la part d'évolution des moyens de reconduction pour les EHPAD dans la limite d'un taux plafond de 1,5 % pour l'ensemble des dépenses autres que celles résultant des charges des chapitres 66 et 68 et fixation du montant de l'enveloppe dédiée aux mesures de rebasage de dépenses pour des EHPAD identifiés à hauteur de 150 000 €.

- SOLIDARITÉ TERRITORIALE

APPUI AUX TERRITOIRES -

- Adoption du programme d'interventions du Conseil départemental en faveur de l'appui aux territoires.
- Poursuite avec les Syndicats Mixtes des travaux pour l'élaboration d'un contrat de développement intégrant les actions qui, menées par le syndicat mixte, sont appréciées en cohérence avec l'action départementale, les projets de territoire et les possibilités budgétaires de chacun. Délégation est donnée à la Commission Permanente pour l'examen et l'approbation de ce dernier.
- Inscription au Budget Départemental 2016 des crédits suivants :
 - 25 500 000 € en Autorisation de Programme en Investissement (2016-2021)
 - 6 320 000 € en Crédits de Paiement en Investissement (2016)
 - 1 366 000 € en Crédits de Paiement en Fonctionnement (2016).
- Délégation est donnée à la Commission Permanente pour la mise en œuvre des crédits afférents.
- Autorisation est donnée à M. le Président de signer la convention avec le CAUE.

PROGRAMMES EN FAVEUR DES TERRITOIRES : FONDS CANTAL SOLIDAIRE – CONTRAT CANTAL DÉVELOPPEMENT – FONDS CANTAL INNOVATION -

- Adoption pour chacun des fonds liés aux programmes en faveur des territoires, des principes et des priorités déclinés dans les fiches d'actions.
- Avis favorable à la mise en œuvre sur la période 2016-2018 du Fonds Cantal Solidaire doté d'une enveloppe départementale de 2,5 millions d'Euros par an ainsi que des modalités de mise en œuvre.
- Confirmation que les conditions et taux d'interventions du Fonds Cantal Solidaire sont ceux existants sur le Fonds d'Équipement des Communes (FEC) et qu'une part minimale de 20 % de cette dotation globale sera réservée pour les opérations d'alimentation en eau potable et d'assainissement.
- Validation de la rédaction pour chacune des opérations proposées au fonds Cantal Solidaire d'une fiche

action type signée précisant : l'opération et ses objectifs, le coût de l'opération, le descriptif précis des dépenses subventionnable, le calendrier de réalisation, le maître d'ouvrage, ...) avec mention du plan de financement faisant apparaître l'ensemble des co-financements (acquis et sollicités).

- Adoption de la mise en œuvre sur la période 2016-2021 du Contrat Cantal Développement doté de 12 millions d'Euros, soit 2 millions par an, ainsi que des modalités de mise en œuvre.
- Répartition du montant plafond de l'enveloppe Contrat Cantal Développement, d'un montant de 12 000 000 €, dédié au soutien des actions inscrites aux projets de territoire 2016-2021.
- Adoption du fait que Cantal Développement contienne une première partie valant diagnostic territorial partagé entre les deux parties identifiant notamment les grandes orientations ou priorités. L'EPCI devra réaliser un état des lieux de son territoire à travers la mise en avant de ses atouts, ses spécificités, ses objectifs de développement. Le territoire pourra s'appuyer sur les thématiques identifiées par le Conseil départemental dans le cadre de ses priorités.
- Validation des modalités d'engagement budgétaire des subventions des opérations retenues dans le cadre de Cantal Solidaire et Cantal Développement.
- Validation de la rédaction pour chacune des opérations retenues dans Cantal Développement d'une fiche action type précisant : l'opération et ses objectifs, le coût de l'opération, le descriptif précis des dépenses subventionnables, le calendrier de réalisation, le maître d'ouvrage, ...) avec mention du plan de financement faisant apparaître l'ensemble des co-financements (acquis et sollicités).
- Validation du modèle-type de contrat de développement à établir entre le Conseil départemental du Cantal et chacun des EPCI du département en vue de la mise en œuvre des projets retenus dans le programme d'actions de Cantal Développement 2016-2021 et délégation est donnée à la Commission Permanente pour sa signature.
- Adoption de la mise en œuvre du Fonds Cantal Innovation doté d'un million d'Euro par an selon les modalités précisées et validation du principe de retenir pour la première année les thèmes suivants : Maisons ou pôles de santé - télémédecine ; Accès aux usages numériques citoyens ; Silver économie.
- L'Assemblée départementale rappelle qu'une attention particulière sera donnée aux besoins des Communes dites urbaines, en s'assurant que les thèmes retenus, puissent correspondre à leurs attentes et en réservant une enveloppe minimale de 50 % sur la période en leur faveur.

VIE ASSOCIATIVE -

- Adoption du programme d'interventions du Conseil départemental en faveur de la vie associative et des bénévoles Cantaliens.
- Attribution d'une subvention d'un montant de 2 000 € au Comité Départemental Olympique et Sportif au titre du CRIB (Centre de Ressource et d'Information des Bénévoles).
- Attribution d'une subvention d'un montant de 3 000 € à l'association de gestion de la Maison départementale du bénévolat pour le fonctionnement de la structure.
- Attribution d'une subvention d'un montant de 10 000 € à l'Université Inter-Âges Haute Auvergne (UIHA) dans le cadre du déploiement de ses activités.
- Inscription de 15 000 € en Crédits de Paiement au Budget Départemental 2016.
- Délégation est donnée à la Commission Permanente pour la mise en œuvre des crédits afférents.

FONDS CANTAL ANIMATION -

- Adoption du nouveau dispositif d'aides dénommé Fonds Cantal Animation, ainsi que ses modalités et

conditions d'attributions conformément à la fiche descriptive.

- Adoption des modèles types de fiches actions FCA et FCA+.
- Fixation à 300 000 € de l'enveloppe budgétaire annuelle du Fonds Cantal Animation, soit 20 000 € par canton.
- Fixation à 120 000 € de l'enveloppe budgétaire annuelle du Fonds Cantal Animation +.
- Décision est prise de subventionner en 2016 les manifestations limitativement listées, avec les montants plafonds afférents, dans le cadre du Fonds Cantal Animation +.
- Inscription de 420 000 € en Fonctionnement au Budget Départemental 2016.
- Délégation est donnée à la Commission Permanente pour la mise en œuvre des crédits afférents.

ENVIRONNEMENT -

- Adoption du programme d'interventions du Conseil départemental en faveur de l'environnement.
- Avis favorable à la restructuration des activités de la MAGE autour d'un objectif d'amélioration et de développement des compétences techniques et réglementaires de la mission, afin de mieux répondre aux besoins de chaque collectivité, en partenariat avec CIT, à l'élargissement du réseau de suivi de la qualité des eaux superficielles du département et au renouvellement des conventions de partenariat pour l'année 2016 avec le Conservatoire d'Espaces Naturels d'Auvergne, le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement de Haute Auvergne, SOLIHA Cantal et Bois Energie 15.
- Délégation est donnée à la Commission Permanente pour examiner et se prononcer sur les projets de conventions.
- Inscription des crédits suivants au Budget Départemental 2016 :
160 000 € en Crédits de Paiement en Fonctionnement,
130 500 € en Crédits de Paiement en Investissement.
- Délégation est donnée à la Commission Permanente pour la mise en œuvre des crédits afférents.

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE DANS LE DOMAINE DE L'EAU ENTRE LE DÉPARTEMENT ET LES COLLECTIVITÉS ÉLIGIBLES -

- Avis favorable au projet de convention d'assistance technique pour la période 2016-2018 dans le domaine de l'assainissement et de l'eau potable entre le Département du Cantal et chaque Collectivité éligible.
- Autorisation est donnée à M. le Président de signer ces conventions.

VENTE DE CERTIFICATS D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE -

- Validation du projet de convention à signer avec la société CertiNergy pour l'obtention de certificats d'économie d'énergie.
- Autorisation est donnée à M. le Président de signer cette convention.

AMÉNAGEMENT FONCIER ET RURAL -

- Adoption du programme d'interventions du Conseil départemental en faveur de l'aménagement foncier et rural.
- Reconduction du principe de partenariat avec l'Union Régionale des Forêts d'Auvergne en faveur de la mise en œuvre du programme d'actions développé par la Mission Haies. Délégation est donnée à la

Commission Permanente pour arrêter les termes de la convention à établir.

- Renouvellement du soutien au Centre Régional de la Propriété Forestière d'Auvergne pour son programme annuel d'animation en vue du regroupement de la petite propriété forestière à hauteur de 3 000 €.
- Inscription des crédits suivants au Budget Départemental 2016 :
 - 13 000 € en Crédits de Paiement en Fonctionnement,
 - 69 500 € en Crédits de Paiement en Investissement,
 - 20 000 € en Recettes.
- Délégation est donnée à la Commission Permanente pour la mise en œuvre des crédits afférents.

AVIS SUR LE PÉRIMÈTRE DU FUTUR SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (SCoT) DE L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-FOUR -

- L'Assemblée départementale souhaite l'extension du périmètre du Scot à la Communauté de Communes Caldaguès-Aubrac et émet malgré tout un avis favorable au périmètre proposé pour le SCoT dit de l'arrondissement de Saint-Flour comprenant les intercommunalités suivantes, afin de ne pas pénaliser la démarche : Communauté de communes du Pays de Massiac, Communauté de communes du Cézallier, Communauté de communes du Pays de Pierrefort-Neuvéglise, Communauté de communes du Pays de Saint-Flour Margeride, Communauté de communes du Pays de Murat, Communauté de communes de la Planèze.

GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC TERANA – CONVENTION DE MUTUALISATION DES SERVICES -

- Avis favorable au projet de convention de mutualisation des services entre le Département et le GIP TERANA.
- Autorisation est donnée à M. le Président de signer cette convention.
- Confirmation de la désignation de Céline CHARRIAUD comme représentante du Département titulaire au sein du GIP et désignation de Jean-Yves BONY comme représentant suppléant.

- SERVICE TRANSPORTS

TRANSPORT SCOLAIRE ET SERVICES RÉGULIERS -

- Inscription au Budget Départemental 2016 des crédits relatifs à la compétence transport du Département pour un montant de 6 437 000 € en dépenses de fonctionnement et 900 000 € en recettes de fonctionnement pour le transport scolaire et pour un montant de 2 031 500 € en dépenses de fonctionnement, 30 000 € en dépenses d'investissement et 150 000 € en recettes de fonctionnement pour le volet transport régulier.

- SERVICE SECURITÉ

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS (SDIS) -

- Adoption du projet de convention pluriannuelle de partenariat 2015-2017 entre le Département et le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Cantal.
- Autorisation est donnée à M. le Président de signer la convention à intervenir.
- Inscription d'une somme de 7 322 000 € au Budget Principal 2016 de la Collectivité.

- SERVICE CYBERCANTAL - NUMÉRIQUE

EXPÉRIMENTATION CYBERCANTAL TÉLÉMÉDECINE MOBILITÉ -

- Avis favorable à la mise en œuvre d'une expérimentation « CyberCantal Télémédecine Mobilité » sur les années 2016, 2017 et 2018, considérant le bénéfice de la télémédecine pour les patients et spécifiquement dans les zones rurales confrontées à la désertification médicale, et la nécessité de trouver un modèle médico-économique déployable à l'échelle du département.
- Autorisation est donnée à M. le Président de déposer un dossier de demande de subvention au titre du FEDER et notamment de la fiche thématique 2-5 "e-santé" de l'axe 2 "Améliorer l'accessibilité aux technologies de l'information et de la communication, leur utilisation et leur qualité, pour les besoins du projet télémédecine ».
- Délégation est donnée à la Commission Permanente pour traiter toutes questions relatives à l'expérimentation CyberCantal Télémédecine Mobilité.

CYBERCANTAL TÉLÉMÉDECINE - CONVENTION TYPE DE MISE À DISPOSITION DE MATÉRIEL, LOGICIEL ET CONNEXION

- Adoption du projet de convention type de mise à disposition de matériel, logiciel et connexion au profit des structures participant au projet CyberCantal Télémédecine, à savoir l'EHPAD de Saint-Illide, l'EHPAD d'Ydes (associé à l'Unité Parkinson du Centre Hospitalier de Mauriac et au Pôle de télémédecine d'Ydes), le FAM Geneviève CHAMPSAUR de Riom-es-Montagnes, le FAM de Pierrefort et la Clinique du Souffle à Riom-ès-Montagnes.
- Autorisation est donnée à M. le Président de signer lesdites conventions avec les structures concernées.
- Délégation est donnée à la Commission Permanente pour traiter toutes questions relatives à ces conventions.

LE SYSTÈME D'INFORMATION -

- Inscription au Budget Départemental 2016 des crédits suivants :
 - 700 000 € en Crédits de Paiement en Investissement,
 - 1 000 000 € en Crédits de Paiement en Fonctionnement.
- Adoption de « La charte d'utilisation des ressources informatiques » ainsi que du « cadre d'utilisation du BYOD au sein du Conseil départemental ».

La prochaine séance publique est le vendredi 18 décembre 2015 à 9 heures 30.

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Vincent DESCOEUR

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CANTAL

RÉUNION DES 17 et 18 DECEMBRE 2015

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE PUBLIQUE DU VENDREDI 18 DECEMBRE 2015

L'an deux mille quinze, le dix-huit décembre à neuf heures trente, le Conseil départemental, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Vincent DESCOEUR, Président du Conseil départemental.

Sont présents :

Mmes et MM. Didier ACHALME, Patricia BENITO, Martine BESOMBES, Jean-Yves BONY, Michel CABANES, Valérie CABECAS, Alain CALMETTE, Céline CHARRIAUD, Marie-Hélène CHASTRE, Daniel CHEVALEYRE, Roland CORNET, Josiane COSTES, Bernard DELCROS, Annie DELRIEU, Philippe FABRE, Bruno FAURE, Aline HUGONNET, Joël LACALMONTIE, Sylvie LACHAIZE, Isabelle LANTUEJOUL, Mireille LEYMONIE, Christiane MEYRONEINC, Jean-Antoine MOINS, Jean-Jacques MONLOUBOU, Ghyslaine PRADEL, Charles RODDE, Marie-Hélène ROQUETTE, Gérard SALAT.

Absente excusée ayant donné pouvoir :

Mme Dominique BEAUDREY à M. Joël LACALMONTIE.

L'Assemblée prend les décisions suivantes sur les affaires inscrites à l'ordre du jour de la réunion :

- TERRITORIALISATION DES SERVICES

BÂTIMENTS DÉPARTEMENTAUX -

- Avis favorable au programme 2016 des Bâtiments départementaux (hors collèges).
- Inscription au Budget Départemental pour l'exercice 2016, des crédits suivants : 2 070 000 € en Crédits de Paiement pour l'Investissement et 1 251 000 € en Fonctionnement.
- Délégation est donnée à la Commission Permanente pour la mise en œuvre du programme annuel des travaux à engager en 2016 et se prononcer ultérieurement sur d'éventuelles modifications dans le respect des enveloppes attribuées.
- Autorisation est donnée à M. le Président de solliciter les divers concours financiers relatifs à la réalisation des opérations prévues.
- Validation de la reprise en gestion par le Département du site du pôle universitaire d'Aurillac.
- Validation du projet de convention de gestion du pôle universitaire. Autorisation est donnée à M. le Président de signer cette convention.

- ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

ROUTES DÉPARTEMENTALES – RÉDACTION DES ACTES AUTHENTIQUES EN LA FORME ADMINISTRATIVE SOUMIS À PUBLICITÉ FONCIÈRE -

- Validation du principe de l'établissement et de la rédaction des actes authentiques en la forme administrative dès lors qu'il s'agit d'actes non complexes.
- Autorisation est donnée à M. le Président, faisant office de notaire, de signer lesdits actes.
- Validation du principe que les quatre Vice Présidents ayant une délégation individuelle, de fonction et de signature couvrant notamment la signature des actes d'acquisitions ou de vente de biens meubles ou immeubles à savoir : M. Jean-Yves BONY, 1^{er} Vice Président, Mme Sylvie LACHAIZE, 2^{ème} Vice Présidente, M. Bruno FAURE, 5^{ème} Vice Président, et Mme Aline HUGONNET, 8^{ème} Vice Présidente, représenteront le Département en sa qualité de vendeur ou d'acquéreur selon le cas et à ce titre signeront les actes authentiques établis en leur forme administrative, sachant que tous les actes jugés complexes seront confiés à un notaire.
- Validation du principe que des représentants du service (SIP / MAF) assistent à la signature desdits actes afin de vérifier la qualité des biens concernés et des tiers acquéreurs ou vendeurs.

PERSONNEL DÉPARTEMENTAL – TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS -

- Avis favorable à la modification du tableau des emplois permanents suite à des suppressions et des transformations de postes, et à la modification de numéros de postes.
- Avis favorable à la modification du niveau de rémunération de trois agents non titulaires.

MARCHÉS PUBLICS -

- Autorisation est donnée à M. le Président de signer les marchés et/ou avenants passés en Commission d'Appel d'Offres en décembre 2015.

MARCHÉS PUBLICS -

- Autorisation est donnée à M. le Président de signer les marchés et/ou avenants passés en Commission d'Appel d'Offres en décembre 2015.

DISSOLUTION DU BUDGET ANNEXE DU LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL D'ANALYSES ET DE RECHERCHE -

- L'Assemblée départementale décide la dissolution du budget annexe du Laboratoire Départemental d'Analyses et de Recherche au 31 décembre 2015. En conséquence, la régie du Laboratoire sera clôturée. Les résultats de fonctionnement et d'investissement ainsi que des restes à recouvrer et à payer seront traités au sein du budget principal du Département à compter du 1^{er} janvier 2016. L'actif et le passif constatés au bilan du budget annexe au 31 décembre 2015 seront transférés au bilan du budget principal du Département.
- L'Assemblée départementale autorise l'apport des immobilisations incorporelles et des matériels inscrit initialement à l'actif du budget annexe, et transférés au sein du budget principal, en toute propriété et à titre gratuit au profit du GIP TERANA en application de l'article 14 de la convention constitutive du groupement. Les opérations relatives à la dissolution et aux mouvements de patrimoine se feront avec l'appui de la Paierie Départementale et la vente des produits et petites fournitures détenus par le laboratoire pour l'exercice de son activité, valorisée à la date du 31/12/2015 au profit du GIP TERANA.

- Autorisation est donnée pour la mise en location des bâtiments mis à disposition du GIP pour l'exercice de son activité dans le cadre de l'article 13 de la convention constitutive du GIP et conformément aux termes de la convention de mutualisation de services entre le Département et le GIP TERANA.

BUDGET 2016 -

- Adoption du Budget Primitif du Département pour 2016 qui s'équilibre à la somme de 225 990 600 € en crédits réels et mixtes. Le budget 2016 est voté par nature et par chapitre. Adoption des autorisations de programme et d'engagement.
- Avis favorable au versement de cotisations annuelles pour l'année 2016 aux organismes suivants : 680 € à l'AFIGESE, 4 500 € à l'ASERDEL, 15 917 € à l'ANEM et 486 € à l'IFACI.
- Adoption de la mise à jour du règlement budgétaire et financier qui acte notamment les nouveaux dispositifs en matière d'aides départementales territorialisées.

MOTION - AGRICULTURE – SÉCHERESSE 2015 -

- Adoption de la motion suivante :

Réuni en séance plénière le 17 décembre 2015, le Conseil départemental du Cantal a pris connaissance de l'avis rendu le 9 décembre 2015 par le Comité national de gestion des risques en agriculture sur le dossier de demande de reconnaissance du caractère de calamité agricole déposé par le département du Cantal en raison des pertes de récoltes subies par les agriculteurs du Cantal suite à la sécheresse du printemps et de l'été 2015.

Le Conseil départemental constate que le Comité national a rendu un avis totalement contradictoire par rapport aux conclusions du Comité départemental d'expertise qui s'était pourtant appuyé sur 34 enquêtes de terrain menées par les services de l'Etat dans le département, en lien avec la Chambre d'agriculture. Le Comité national n'a en effet retenu qu'une seule zone au lieu des trois proposées et unifié le niveau de perte de récoltes à son niveau minimum (soit 30 %), ce qui aurait pour conséquence de ramener le niveau des indemnisations à un seuil dérisoire.

En conséquence, le Conseil départemental du Cantal :

- partage l'incompréhension des agriculteurs face à une décision caricaturale qui ne tient manifestement pas compte des réalités du terrain et apporte son appui à leurs représentants pour demander instamment au Ministre de l'Agriculture de revenir sur cet avis.
- demande donc au Ministre et au Comité national de reconnaître les zonages et les niveaux d'indemnisation tels qu'ils figurent dans le dossier initialement constitué.
- demande par ailleurs au ministre de l'Agriculture de faire en sorte que les indemnisations du fonds national des calamités agricoles puissent être versées au plus vite compte tenu des graves difficultés que rencontrent les éleveurs du Cantal, confrontés par ailleurs à une crise bovine, à la baisse des prix du lait et à d'autres fléaux comme les dégâts considérables par les rats taupiers ou encore la fièvre catarrhale ovine.

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Vincent DESCOEUR

Date de publication le : 22 décembre 2015

Toutes les délibérations peuvent être consultées au Service des Assemblées.